



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

Objet : **ANNULATION DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE
POUR LE DISTRICT NUMÉRO 5**

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné que la révision de la liste électorale prévue à l'avis public donné le 10 octobre 2017 **est annulée**.

Il s'avère que la tenue d'un scrutin n'est plus nécessaire en raison du désistement d'un des deux candidats au poste de conseiller du District numéro 5.

En vertu de l'article numéro 110 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités, en tant que présidente d'élection, je détermine que la révision de la liste électorale n'est plus nécessaire, donc le processus est interrompu en date du 12 octobre 2017.

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS
D'OCTOBRE DEUX MILLE DIX-SEPT**


Francine Moreau,
Directrice générale et secrétaire-trésorière